



Programme de législature 2017-2022 et anticipation de la RIE III vaudoise

Stratégie fiscale 2022 et mesures d'impulsion

Conférence de presse du Conseil d'Etat

6 juin 2018

Contexte et approche du Conseil d'Etat

Contexte

- Mise en œuvre de la RIE III selon le calendrier initial, engagement nécessaire pour l'économie vaudoise
- Situation financière stable de l'Etat, lui conservant des marges de manœuvre
- Multiplications des demandes et attentes sectorielles quant aux dépenses de l'Etat (contribuables, communes, partis politiques, groupes d'intérêt)
- Evolution rapide des défis auxquels doit faire face le Canton et des attentes d'une population en croissance

Approche

- Vision large, transversale et globale des enjeux
- Proposition claire, cohérente, supportable financièrement

La réponse: Stratégie fiscale 2022 et mesures d'impulsion

Sur le plan fiscal:

- Après les efforts fiscaux pour les entreprises, des mesures fiscales, notamment à destination des classes moyennes
- Une ouverture au dialogue avec les communes, sur les conséquences du calendrier RIE III notamment

Sur le plan financier:

- Réserves déjà constituées pour la mise en œuvre de la RIE III, ainsi que pour la transition numérique de l'économie
- En cas de validation de la PF 17 cette année, réaffectation de 50 mio\$ d'impulsion en faveur de certaines politiques publiques stratégiques du Programme de législature

RIE III : rappel

- Dans le cadre de son Programme de législature (PL) 2017-2022, le Conseil d'Etat a scellé un programme gouvernemental en décidant de mettre en œuvre la Feuille de route cantonale RIE III au 1^{er} janvier 2019.
- Cette transition anticipée par rapport au «Projet fiscal 17» de la Confédération a nécessité une écriture de bouclage de 256 millions dans les comptes 2017.
- Cette somme prévoit de pallier en 2019 et 2020 (2 x 128 millions) l'absence de compensation fédérale et la non augmentation des recettes fiscales des sociétés à statut spécial.
- Le Conseil d'Etat s'engage activement et enjoint les communes à faire de même pour soutenir une entrée en vigueur rapide du «PF 17», gage de stabilité nécessaire aux entreprises pour investir en Suisse et dans le canton.

Fiscalité : 9 textes au Parlement

- **Actuellement, le Grand Conseil examine (ou s'apprête à le faire) 9 textes législatifs réclamant un allègement de la fiscalité des personnes physiques:**
 - Initiative populaire des jeunes PLR - Pour une baisse d'impôts pour la classe moyenne
 - Motion Philippe Jobin et consorts au nom du groupe UDC - Augmenter le pouvoir d'achat des contribuables vaudois par une baisse d'impôts de 3 points
 - Postulat Claire Richard et consorts au nom du groupe vert/libéral - Augmentation des primes d'assurances: arrêtons d'étrangler la classe moyenne
 - Détermination, réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claire Richard au nom du groupe vert/libéral - Réduire la pression financière de la classe moyenne vaudoise
 - Motion Pierre Volet et consorts - Pour une taxe auto raisonnable et concurrentielle, art. 120 à 126 LGC
 - Motion Christian van Singer et consorts - Renforcer le levier fiscal dès 2020 pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments
 - Motion François Pointet - Réduisons la pression fiscale pesant sur la classe moyenne, maintenant!
 - Motions Hadrien Buclin (2) - Pas de baisses d'impôt pour les entreprises sans suppression des statuts spéciaux - Pas de baisses d'impôt en faveur de la population sans pertes fiscales pour l'Etat

Communes : 5 textes au Parlement

- **Actuellement, le Grand Conseil examine (ou s'apprête à le faire) 5 textes législatifs demandant un rééquilibrage de la répartition financière avec les communes:**
 - Motion Pierre-Yves Rapaz et consorts - Bascule de 15 pts d'impôts pour reprise des 2/3 de la facture sociale payée par les communes
 - Motion Didier Lohri et consorts - Finissons EtaCom et ses vases communicants, pour que le citoyen vaudois sache où ses impôts vont
 - Motion Maurice Mischler et consorts - Compensation équitable et supportable pour les communes vaudoises en attendant PF17
 - Postulat Pierre-André Romanens – Pour une RIE III supportable par tous
 - Postulat Didier Lohri et consorts - Réseaux de santé, le Grand Conseil se doit de clarifier la situation pour l'avenir de tous nos concitoyens, clients potentiels aux soins à domicile!

Nécessité d'une stratégie globale

- Les effets potentiels cumulés de ces demandes dépasseraient un demi-milliard de baisse de revenus pérenne pour l'Etat.
- Les pressions politiques accrues amènent le Conseil d'Etat à présenter un plan concerté et maîtrisé de réduction de la fiscalité et de soutien aux communes.
- Le Gouvernement accompagne cette stratégie à l'horizon 2022 de mesures ponctuelles favorisant des politiques publiques porteuses d'avenir.
- Compte tenu des résultats déficitaires planifiés et des risques budgétaires sur les revenus, ces mesures impliquent des augmentations de charges ciblées et principalement non pérennes.

Stratégie 2022 : volet revenus

- Le Conseil d'Etat propose un plan de réduction en 2020, 2021 et 2022 de la fiscalité en faveur des familles et de la classe moyenne:

Mesures (en mios CHF)	2020	2021	2022
Déductions pour frais de garde: augmentation de 1000.- de la déduction maximale actuelle de 7100.- par enfant	-3.0	-3.0	-3.0
Baisse du coefficient cantonal d'imposition: actuellement de 154.5 pts, abaissement de -0.5 pt en 2020, 2021 et 2022	-16.5	-33.0	-49.5
Initiative populaire "Pour une baisse d'impôts pour la classe moyenne": augmentation de la déduction pour assurance-maladie de 2400.- (après RIE III) à 3200.-, soit +800.- en 2020 (1er janvier de l'année suivant le vote)	-40.0	-40.0	-40.0
Total	-59.5	-76.0	-92.5

- Ce plan représente à terme une baisse cumulée des recettes fiscales de l'ordre de 90 mios.
- Ces allègements renforcent le pouvoir d'achat et créent une dynamique positive sur le territoire vaudois, qui doit permettre de financer le plan.

Le Gouvernement propose un cap fiscal

- **Dans un environnement macroéconomique très fluctuant (fluctuation de l'euro, instabilité de l'Europe du Sud, repli des Etats-Unis), le Conseil d'Etat prend l'initiative**
- **Les effets de la stratégie fiscale seront compensés par la bonne marche attendue de l'économie, avec des revenus en croissance pour l'Etat**
- **A la baisse de la fiscalité des entreprises amenée par la RIE III correspond ainsi un allègement de la fiscalité des personnes physiques.**

Stratégie 2022 : volet communes

- **Dans le cadre de l'anticipation de la RIE III vaudoise et en complément des 27 mios attribués aux communes lors du bouclage des comptes 2017, le Conseil d'Etat n'exclut pas de proposer un montant additionnel si des négociations rapides peuvent déboucher sur un accord qui inclut un effort de solidarité entre les communes.**
- **Il fera des propositions dans ce sens dès la semaine prochaine dans le cadre d'une plateforme canton-communes.**

Stratégie 2022 - péréquation et rapport sur les finances communales

- **Le Conseil d'Etat a décidé d'engager, en collaboration avec les associations de communes, une réforme globale de la péréquation, conformément aux décisions prises en 2013 par la plateforme Canton-communes.**
- **Un groupe de travail interne à l'Etat se réunira pendant l'été pour déterminer et proposer des principes techniques pour la réforme.**
- **Un groupe de travail externe, qui intégrera les associations de communes, sera chargé, sous la conduite du Service des communes et du logement (SCL), de se pencher sur ces principes et de proposer au Gouvernement une nouvelle péréquation.**
- **Pour marquer le démarrage des travaux, le SCL organisera un forum au cours duquel des spécialistes s'exprimeront.**
- **Le SCL publiera un rapport sur les finances des 309 communes sur la base des recommandations de la Conférence des autorités de surveillance cantonales des finances communales (CASCFC)**

Stratégie 2022 – soins à domicile

- **Compte tenu du renvoi unanime du postulat Lohri par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat est prêt à envisager une entrée en vigueur rapide des propositions, de manière à soulager rapidement la majorité des communes du poids que représente pour elles la répartition en francs par habitant de leur contribution financière.**
- **Au-delà de la question du financement, qui peut faire l'objet d'une mesure rapide, le Conseil d'Etat poursuivra sa politique de renforcement du maintien à domicile en veillant à la bonne intégration des communes et des partenaires de la santé dans cette politique.**

Stratégie 2022 – mesures d’impulsion Soutien à l’innovation et au développement économique

Préfinancements effectués aux comptes 2017: 75 millions

- **en faveur de la promotion et la diversification de l’économie, ainsi que pour l’encouragement à l’innovation**
- **en faveur du développement de la recherche et du soutien aux entreprises innovantes dans le domaine du développement durable et de l’environnement (Clean Tech)**

Stratégies 2022 – mesures d’impulsion Energies et environnement

Dotation du fonds pour l’énergie à hauteur de 10 millions

- **Mesures dans le cadre de la Stratégie 2050 de la Confédération (énergies renouvelables et efficacité énergétique)**
- **Effet multiplicateur attendu de 5, soit 50 millions d’investissements**

Financement de mesures ponctuelles en faveur de l’environnement de 10 millions

- **Plan d’actions biodiversité et ressources naturelles**
- **Plan Climat (premières mesures)**

Stratégie 2022 – mesures d’impulsion

Formation et jeunesse

Dotation du fonds pour l’enfance: 5 millions

Stratégies 2022 – mesures d’impulsion

Prévention des radicalisations

Préfinancement à hauteur de 5 millions

- **Mise en œuvre de la mesure du programme de législature visant à la lutte contre les extrémismes violents et la radicalisation**

Stratégies 2022 – mesures d’impulsion

Transport publics, Etat employeur, transition numérique

Préfinancements en faveur de l’amélioration qualitative des transports publics: 10 millions

- **Complémentaire à l’augmentation de l’offre**
- **Améliorer la coordination de la mobilité**
- **Mettre à profit les opportunités de la numérisation**

Allongement du congé paternité à 20 jours: 2 millions (fonctionnement)

- **Mise en œuvre progressive sur trois ans**

Amélioration du salaire garanti pour les collaborateurs: 1.5 millions (fonctionnement)

- **52’000 francs bruts annuels, soit 4000 x 13**
- **Mise en œuvre en 2020**

Préfinancement d’investissements pour la transition numérique, en particulier dans les écoles

Conclusion

- **Un cap fiscal clair et équilibré**
- **Des priorités politiques assumées et financées**
- **Un arbitrage au service de l'intérêt général, pour une prospérité durable et partagée**